



Cabinet



**Le recteur,
Chancelier des universités de Lorraine**

à

Monsieur Michel LIEBGOTT
Député de Moselle
Maire de Fameck

Nancy, le 7 mai 2009

Cab/2008/2009/MH/n°80

Dossier suivi par
Francis Giraudot

Téléphone

03 83 86 20 32

Télécopie

03 83 86 23 66

Courriel

ce.dos@ac-nancy-metz.fr

**Objet - établissements scolaires sur le site d'Hayange
V/Référence - ML/EM 182.111.03**

Monsieur le Député-Maire,

J'ai pris connaissance avec attention de votre correspondance du 20 mars 2009, référencée ci-dessus, par laquelle vous avez bien voulu me faire part de la situation des établissements scolaires implantés sur les secteurs d'Hayange et de Knutange.

Dans la perspective de la construction d'un nouvel ensemble immobilier situé sur la commune d'Hayange, le lycée, le lycée professionnel d'Hayange et le lycée professionnel de Knutange ont fait l'objet d'une fusion administrative effective depuis le 1^{er} septembre 2008.

Le B.E.P. électrotechnique du site d'Hayange (avec 24 élèves) sera transformé en baccalauréat professionnel en trois ans à la rentrée 2009, celui du site de Knutange, a déjà été transformé à la rentrée 2008 (avec là-aussi une capacité d'accueil de 24 élèves).

Il avait été envisagé de regrouper ces deux formations sur un seul site, afin d'optimiser les équipements et de permettre aux équipes d'enseignants de commencer à travailler ensemble. Ce regroupement ayant généré des réactions négatives, le président du conseil régional s'y était opposé, et je pense que sa position n'a pas changé.

La fusion de deux établissements est une opération délicate à mener et a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux élèves ; si cette opération de regroupement de formation semble prématurée, il convient d'y surseoir.

Cependant, et dans l'attente de la construction du nouvel ensemble immobilier, il me semble qu'une réflexion partagée doit s'engager dès maintenant sur l'évolution de l'offre de formation du nouveau lycée, sur la mise en commun de pratique pédagogique afin que se développe une synergie entre les deux équipes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma vive considération.

Le Recteur

Jean-Jacques Pollet